



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
25.01.2012 Bulletin 2012/04

(51) Int Cl.:
A47G 25/00 (2006.01) A47F 7/08 (2006.01)
A47F 5/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11370004.1**

(22) Date de dépôt: **02.02.2011**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Villandre, Pierre,**
Industrie Distribution Service
59223 Ronq (FR)

(74) Mandataire: **Boubal, Denis Henri Jacques et al**
Bureau Duthoit Legros Associés
96/98, Boulevard Carnot
B.P. 105
59027 Lille Cedex (FR)

(30) Priorité: **03.02.2010 FR 1000429**

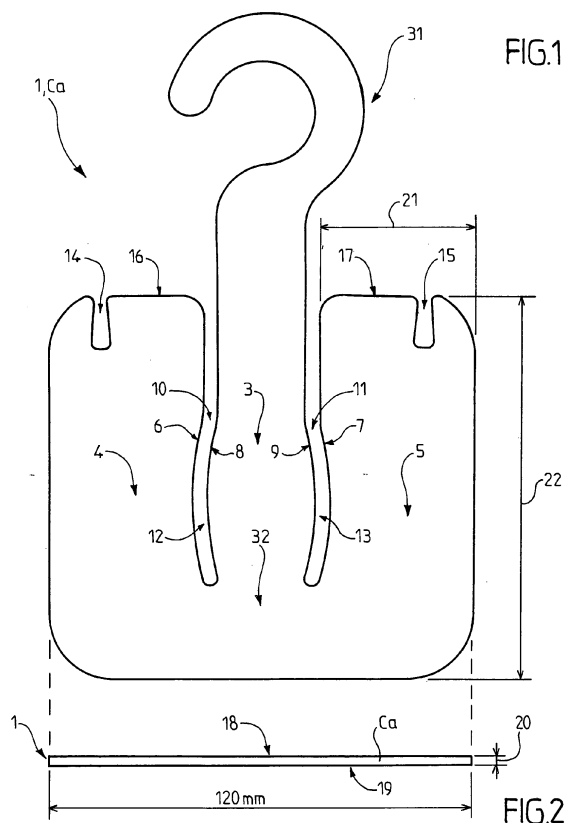
(71) Demandeur: **Industrie Distribution Service (IDS SAS)**
59223 Roncq (FR)

(54) **Dispositif de suspension d'articles chaussants**

(57) L'invention concerne un dispositif (1) de suspension d'articles chaussants, tels que notamment mules ou chaussons, comprenant un crochet (31) et deux branches (4,5) sur lesquelles peuvent être assujettis lesdits

articles chaussant.

Selon l'invention, le dispositif est sensiblement plan, mince, constitué essentiellement d'un élément plat, en carton, rigide ou semi rigide, et découpé afin de matérialiser ledit crochet (31) et lesdites branches (4,5).



Description

[0001] L'invention est relative à un dispositif de suspension d'articles chaussants, et trouvera une application particulière pour la présentation sur leurs lieux de vente d'articles chaussants, tels que notamment des mules, des chaussons ou des tonges.

[0002] Afin de présenter des articles chaussants dans les rayonnages de supermarché ou autre surface de vente, il est connu de suspendre ces articles par paire aux tringles du rayonnage.

[0003] A cet effet, on connaît par exemple du document FR 2.690.323, ou encore du document EP 1.421.880, un support plastique comprenant une tige centrale, dont l'une des extrémités est terminée par un crochet et dont l'autre extrémité constitue une zone de jonction de deux branches latérales dudit dispositif.

[0004] Ces branches sont dirigées vers le crochet, de part et d'autre de ladite tige centrale, afin de pouvoir enfiler respectivement sur celles-ci deux articles chaussants à suspendre.

[0005] Le dispositif avec les chaussants peut être alors suspendu, via le crochet, aux barres des rayonnages des surfaces de vente. Typiquement, ces supports en matière plastique sont obtenus par les techniques de moulage par injection.

[0006] On connaît également, du document US 2007/0023370, un dispositif de suspension d'articles chaussants qui peut être obtenu à partir d'un flan de carton après diverses opérations de découpe et de pliage. Un tel dispositif qui nécessite diverses opérations de mise en forme lors de la fabrication augmente le coût de revient de ce dispositif.

[0007] Le but de la présente invention est de proposer un dispositif de suspension d'articles chaussants à très faible coût de revient par rapport aux dispositifs de l'état de l'art, et qui présente une cinétique de biodégradation supérieure à un dispositif plastique.

[0008] L'invention concernera également un procédé de fabrication d'un tel dispositif de suspension.

[0009] D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre qui n'est donnée qu'à titre indicative et qui n'a pas pour but de la limiter.

[0010] A cet effet, l'invention concerne un dispositif de suspension d'articles chaussants, tels que notamment mules ou chaussons, comprenant un crochet et deux branches sur lesquelles peuvent être assujettis lesdits articles chaussants.

[0011] Selon l'invention, le dispositif est sensiblement plan, mince, constitué essentiellement d'un élément plat, en carton, rigide ou semi rigide, et découpé afin de matérialiser ledit crochet et lesdites branches.

[0012] L'invention peut présenter les caractéristiques suivantes :

- le dispositif peut présenter une épaisseur comprise entre 2mm et 6mm, tel que par exemple 2,5mm ou

5mm,

- ledit élément plat est un carton plein d'épaisseur comprise entre 2mm et 6mm,
- ledit élément plat est un carton stratifié d'épaisseur comprise entre 2mm et 6mm,
- au moins l'une des deux faces de la feuille de carton est pourvue d'un imprimé par encre.
- l'élément plat matérialise une tige centrale dont l'une des extrémités est terminée par ledit crochet et dont l'autre extrémité constitue une zone de jonction des deux branches, latérales, dirigées vers le crochet et disposées de part et d'autre de ladite tige centrale, sur lesquelles branches latérales sont susceptibles d'être enfilés les articles chaussants,
- l'espace entre le bord intérieur de chacune des branches latérales et le bord opposé de la tige centrale constitue une fente destinée pour le pincement de l'empeigne d'un article chaussant,
- chacune des fentes présente une largeur comprise entre 4mm et 6mm, en particulier 5mm,
- chacune des fentes présente, une trajectoire courbe, au moins sur une partie de la fente, la courbure de la fente constituant une chicane pour favoriser le maintien de l'article chaussant par déformation de son empeigne,
- le dispositif présente, en outre, une encoche sur le bord supérieur de chacune des branches, lesdites encoches étant destinées pour la suspension des articles chaussants,
- chacune des branches, latérales, présente une largeur comprise entre 3,5 cm et 5,5 cm, en particulier 4,5cm.
- chacune des branches latérales, présente une hauteur comprise entre 8 cm et 12 cm, en particulier 11 cm.
- le crochet en carton matérialisé par ledit élément plat est renforcé par une seconde épaisseur de carton.

[0013] L'invention concerne également un procédé de fabrication d'un dispositif de suspension conforme à l'invention, dans lequel l'élément plat découpé est obtenu par une opération de découpe par emboutissage dans un flan de carton, voire le cas échéant, superposition et collage de plusieurs épaisseurs de produits ainsi emboutis.

[0014] Le procédé peut présenter une étape supplémentaire dans laquelle on ajoute un imprimé, notamment publicitaire sur l'une au moins des deux faces (planes) du dispositif

[0015] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante accompagnée des dessins en annexe parmi lesquels :

- la figure 1 est une vue de face d'un exemple de réalisation conforme à l'invention,
- la figure 2 est une vue de la tranche du dispositif tel qu'illustré à la figure 1.
- La figure 3 est une vue de face d'un exemple de

réalisation conforme à l'invention selon un second mode de réalisation, non fini, dont le crochet de l'élément plat est destiné à être renforcé par une seconde épaisseur de carton,

- la figure 4 est une vue de la tranche du dispositif tel qu'illustré à la figure 3.

[0016] L'invention concerne un dispositif 1 de suspension d'articles chaussants, tels que notamment mules ou chaussons, comprenant un crochet 31 et deux branches 4,5 sur lesquelles peuvent être assujettis lesdits articles chaussant.

[0017] Selon l'invention, le dispositif est sensiblement plan, mince, constitué essentiellement d'un élément plat Ca, en carton, rigide ou semi rigide, et découpé afin de matérialiser ledit crochet 31 et lesdites branches 4,5.

[0018] Avantagement, le dispositif (1), mince et sensiblement plan, est d'encombrement réduit et peut être stocké aisément et en grand nombre, par exemple en les empilant/superposant.

[0019] Le dispositif 1 peut notamment présenter une épaisseur comprise entre 2mm et 6mm, tel que par exemple 2,5mm ou 5mm. A cet effet l'élément plat peut être un carton plein d'épaisseur comprise entre 2mm et 6mm, par exemple 2,5mm ou 5mm. Alternativement ledit élément plat peut être un carton stratifié d'épaisseur comprise entre 2mm et 6mm, obtenu notamment par collage et superposition de plusieurs feuilles de carton. Le cas échéant, un antivol, puce RFID ou similaire peut être intégré dans le dispositif notamment prévu prisonnier entre deux couches du carton stratifié.

[0020] A l'exception de l'antivol, le cas échéant, le dispositif peut être réalisé entièrement en carton dans un souci environnemental.

[0021] Au moins l'une des deux faces 18,19, planes, de l'élément plat Ca peut être pourvue d'un imprimé notamment par encre. L'imprimé peut être obtenue par impression direct sur le carton de l'élément plat, ou encore obtenue en superposant et en collant une feuille imprimé conforme audit élément plat Ca.

[0022] Avantagement un imprimé publicitaire peut être ainsi pourvu sur l'une, voire chaque face plane 18 ; 19 de l'élément plat Ca.

[0023] Selon un mode de réalisation illustré aux figures, l'élément plat Ca matérialise une tige centrale 3 dont l'une des extrémités est terminée par ledit crochet 31 et dont l'autre extrémité constitue une zone de jonction 32 des deux branches 4,5.

[0024] Les branches 4,5 sont dirigées vers le crochet 31 et sont latérales, disposées de part et d'autre de ladite tige centrale 3. Selon ce mode de réalisation il est possible d'assujettir les chaussants auxdites branches en enfilant les articles chaussants sur les branches 4,5.

[0025] Le dispositif de suspension conforme à l'invention peut être fabriqué aisément, la forme de l'élément plat Ca étant obtenue par au moins une opération de découpe dans un flan de carton.

[0026] Avantagement, la feuille de carton décou-

pée qui matérialise le crochet, voire la tige, ainsi que les deux branches, notamment latérales, peut être obtenue par les techniques de découpe par emboutissage, en un seul coup de presse. A cet effet, il suffit de prévoir une matrice de découpe par emboutissage dont le dessin correspond à la forme du dispositif (crochet, branches et autres détails précédemment ou ci-après décrits notamment).

[0027] Eventuellement, le dessin de la matrice peut être à une seule forme, voire avantageusement multiformes et reprendre plusieurs formes de dispositifs selon l'invention, permettant d'obtenir plusieurs feuilles de carton découpées à la forme du dispositif, en un seul coup de presse.

[0028] Dans le cas d'un élément plat constitué d'un carton plein, cette matrice multiforme permet d'obtenir autant de dispositifs que le nombre de formes de ladite matrice.

[0029] Dans le cas d'un élément plat constitué d'un carton stratifié, plusieurs feuilles ainsi embouties peuvent être superposées et collées pour obtenir ledit élément plat Ca.

[0030] Selon l'invention, le dispositif de suspension est adapté à la présentation d'articles chaussants dits légers, tels que notamment des mules, des chaussons, des tongs ou similaires.

[0031] Par ailleurs et tel qu'illustré selon l'exemple des figures 1, 2 ou 3, chacune des branches latérales 4,5 peut présenter une largeur 21 comprise entre 3,5 cm et 5,5 cm par exemple 4,5 cm. Une telle largeur des branches permet d'éviter, lorsque les branches sont enfilées à l'intérieur de l'empeigne d'une mule notamment, d'éviter la rotation des articles chaussants selon leur axe longitudinal, assurant ainsi le maintien des articles chaussants suivant un même plan de présentation. Les semelles des articles peuvent être présentées suivant un même plan.

[0032] Selon l'exemple des figures, chacune des branches latérales 5, peut par ailleurs présenter une hauteur 22 comprise entre 8 cm et 12 cm notamment en particulier 11 cm (110mm tel qu'illustré à la figure 3).

[0033] Avantagement, l'espace entre le bord intérieur 6 ; 7 de chacune des branches latérales 4 ; 5 et le bord opposé 8 ; 9 de la tige centrale 3 peut constituer une fente 10 ; 11 destinée pour le pincement de l'empeigne d'un article chaussant, et notamment de l'empeigne d'une mule.

[0034] La largeur sera ainsi dimensionnée afin d'obtenir un pincement léger de l'empeigne sans toutefois altérer l'article chaussant. A cet effet, chacune des fentes 10,11 peut présenter une largeur comprise entre 4 mm et 6 mm, en particulier 5 mm.

[0035] Afin d'augmenter le maintien des articles chaussants au dispositif, chacune des fentes peut avantageusement présenter une trajectoire courbe, au moins sur une partie 12 ; 13 de la fente 10 ; 11. Telle qu'illustrée aux figures sur les parties 12 et 13, la courbure de la fente constitue une chicane pour favoriser le maintien de

l'article chaussant par une déformation légère de son empeigne.

[0036] Selon l'exemple des figures, chacune des fentes 10 ;11 présente une trajectoire courbe sur une partie 12 ou 13 seulement de la fente 10 ou 11 à sa partie inférieure, la partie supérieure étant rectiligne. Entre les parties 12 et 13, la courbure de la fente est telle que la partie inférieure de la tige 3 est de largeur supérieure à sa partie supérieure, constituant ainsi un renfort à la flexion au niveau de la partie élargie.

[0037] En outre, selon un mode de réalisation illustré aux figures, le bord supérieur 16 ou 17 de chacune des branches 4 ou 5 peut présenter une encoche 14 ou 15 débouchante. Ces encoches 14,15 trouveront une application particulière pour la suspension d'articles chaussants et en particulier des tongs. Ces encoches 14,15 permettent notamment de suspendre des tongs par accrochage de leur bride.

[0038] Comme précédemment développé, les deux faces 18 ,19 de l'élément plat Ca peuvent éventuellement être pourvues d'un imprimé par encre, notamment publicitaire. Il a par ailleurs été constaté par l'inventeur qu'imprimer directement les deux faces du carton de l'élément plat Ca permettait d'augmenter la rigidité du dispositif et ainsi la résistance à la flexion du dispositif.

[0039] Selon un mode de réalisation illustré à la figure 3, le crochet en carton matérialisé par ledit élément plat Ca peut être renforcé par une seconde épaisseur de carton 40.

[0040] Cette disposition permet d'augmenter la résistance à la déchirure du crochet 31, grâce une seconde épaisseur de carton 40 qui peut être rapportée et collée sur le crochet 31 matérialisé par l'élément plat Ca, sans pour autant augmenter l'épaisseur du dispositif sur les autres parties de l'élément plat Ca (branches 4,5 voire tige 3).

[0041] Selon l'exemple de figure cette seconde épaisseur peut être obtenu lors du procédé d'emboutissage précédemment décrit par une partie 42 attenante au niveau d'une ligne de pliure 41 au crochet 31 matérialisé par l'élément plat Ca, conforme à ce crochet 31. Pour obtenir le crochet final, il suffit de rabattre la partie 42 sur le crochet 31 de l'élément plat Ca et d'assujettir des parties par collage. Afin de faciliter le pliage une découpe, (matérialisée par les pointillés) peut être prévue au niveau de la ligne de pliure 41.

[0042] Naturellement, d'autres modes de réalisation auraient pu être envisagés par l'Homme du Métier sans pour autant sortir du cadre de l'invention définie par les revendications ci-après.

Revendications

1. Dispositif (1) de suspension d'articles chaussants, tels que notamment mules ou chaussons, comprenant un crochet (31) et deux branches (4,5) sur lesquelles peuvent être assujettis lesdits articles chauss-

sant, **caractérisé en ce que** le dispositif est sensiblement plan, mince, constitué essentiellement d'un élément plat, en carton, rigide ou semi rigide, et découpé afin de matérialiser ledit crochet (31) et lesdites branches (4,5).

2. Dispositif (1) selon la revendication 1 présentant une épaisseur comprise entre 2mm et 6mm, tel que par exemple 2,5mm ou 5mm.

3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, dans lequel ledit élément plat est un carton plein d'épaisseur comprise entre 2mm et 6mm.

4. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, dans lequel ledit élément plat est un carton stratifié d'épaisseur comprise entre 2mm et 6mm.

5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel au moins l'une des deux faces (18,19) de l'élément plat est pourvu d'un imprimé par encre.

6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5 dans lequel l'élément plat matérialise une tige centrale (3) dont l'une des extrémités est terminée par ledit crochet (31) et dont l'autre extrémité constitue une zone de jonction (32) des deux branches (4,5), latérales, dirigées vers le crochet (31) et disposées de part et d'autre de ladite tige centrale (3), sur lesquelles branches latérales (4,5) sont susceptibles d'être enfilés les articles chaussants.

7. Dispositif selon la revendication 6, dans lequel l'espace entre le bord intérieur (6;7) de chacune des branches latérales (4 ;5) et le bord opposé (8 ;9) de la tige centrale (3) constitue une fente (10;11) destinée pour le pincement de l'empeigne d'un article chaussant.

8. Dispositif selon la revendication 7, dans lequel chacune des fentes (10,11) présente une largeur comprise entre 4mm et 6mm, en particulier 5mm.

9. Dispositif selon la revendication 7 ou 8, dans lequel chacune des fentes (10,11) présente, une trajectoire courbe, au moins sur une partie (12 ;13) de la fente (10 ;11 la courbure de la fente constituant une chicane pour favoriser le maintien de l'article chaussant par déformation de son empeigne.

10. Dispositif selon l'une des revendications 6 à 9, présentant, en outre, une encoche (14 ;15) sur le bord supérieur (16 ;17) de chacune des branches (4,5), lesdites encoches (14,15) étant destinées pour la suspension des articles chaussants.

11. Dispositif selon l'une des revendications 6 à 10, dans lequel chacune des branches latérales (4 ;5) présen-

te une largeur (21) comprise entre 3,5 cm et 5,5 cm, en particulier 4,5cm.

- 12.** Dispositif selon l'une des revendications 6 à 11, dans lequel chacune des branches latérales (4 ;5) présente une hauteur comprise entre 8 cm et 12 cm, en particulier 11 cm. 5
- 13.** Dispositif selon l'une des revendications 1 à 12, dans lequel le crochet (31) en carton matérialisé par ledit élément plat (Ca) est renforcé par une seconde épaisseur de carton. 10
- 14.** Procédé de fabrication d'un dispositif de suspension selon l'une des revendications 1 à 13, dans lequel l'élément plat (Ca) découpé est obtenu par une opération de découpe par emboutissage dans un flan de carton, voire le cas échéant, superposition et collage de plusieurs épaisseurs de produits ainsi emboutis. 15 20
- 15.** Procédé de fabrication selon la revendication 14 dans lequel on ajoute un imprimé sur l'une au moins des deux faces de du dispositif. 25

30

35

40

45

50

55

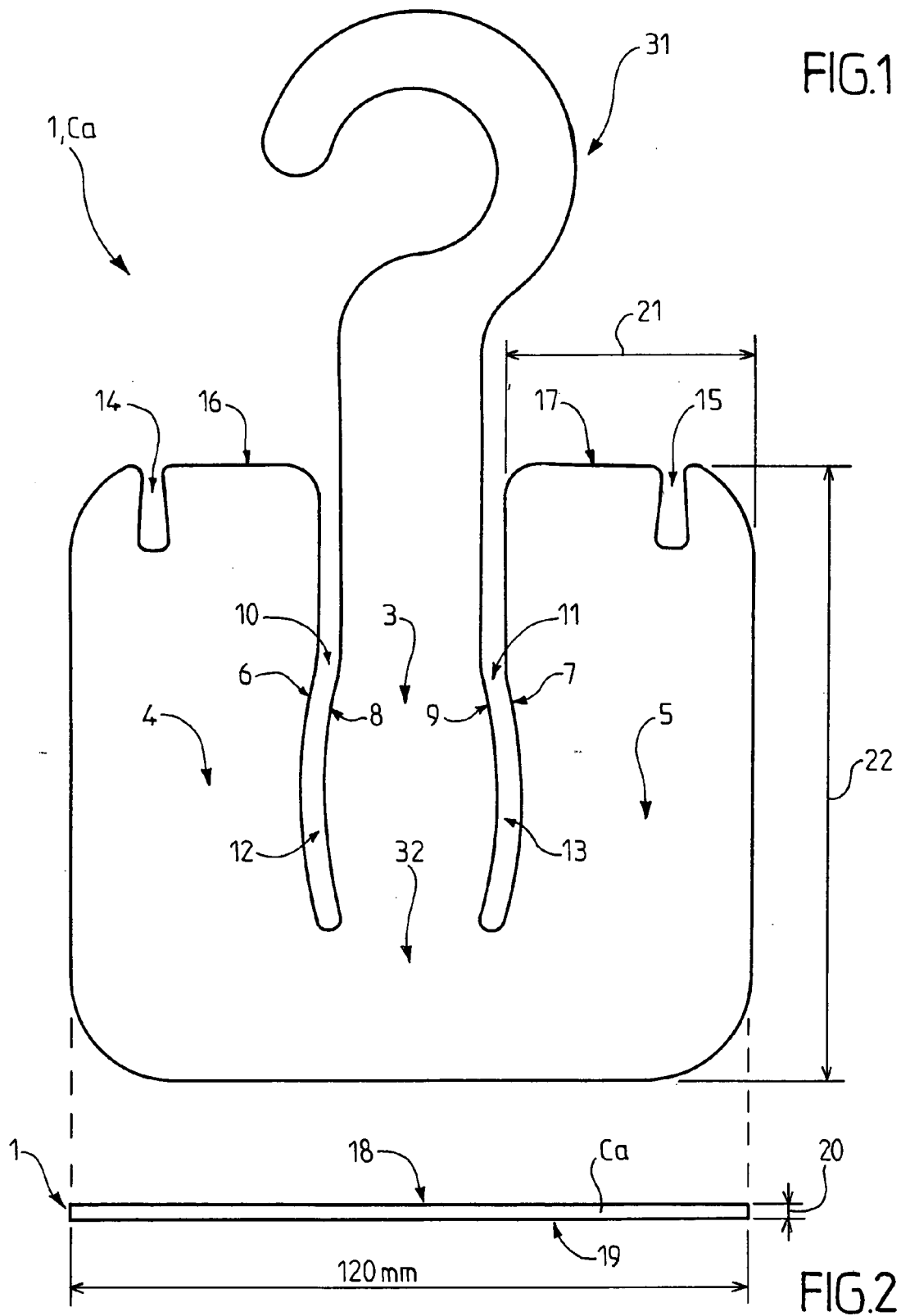


FIG. 3

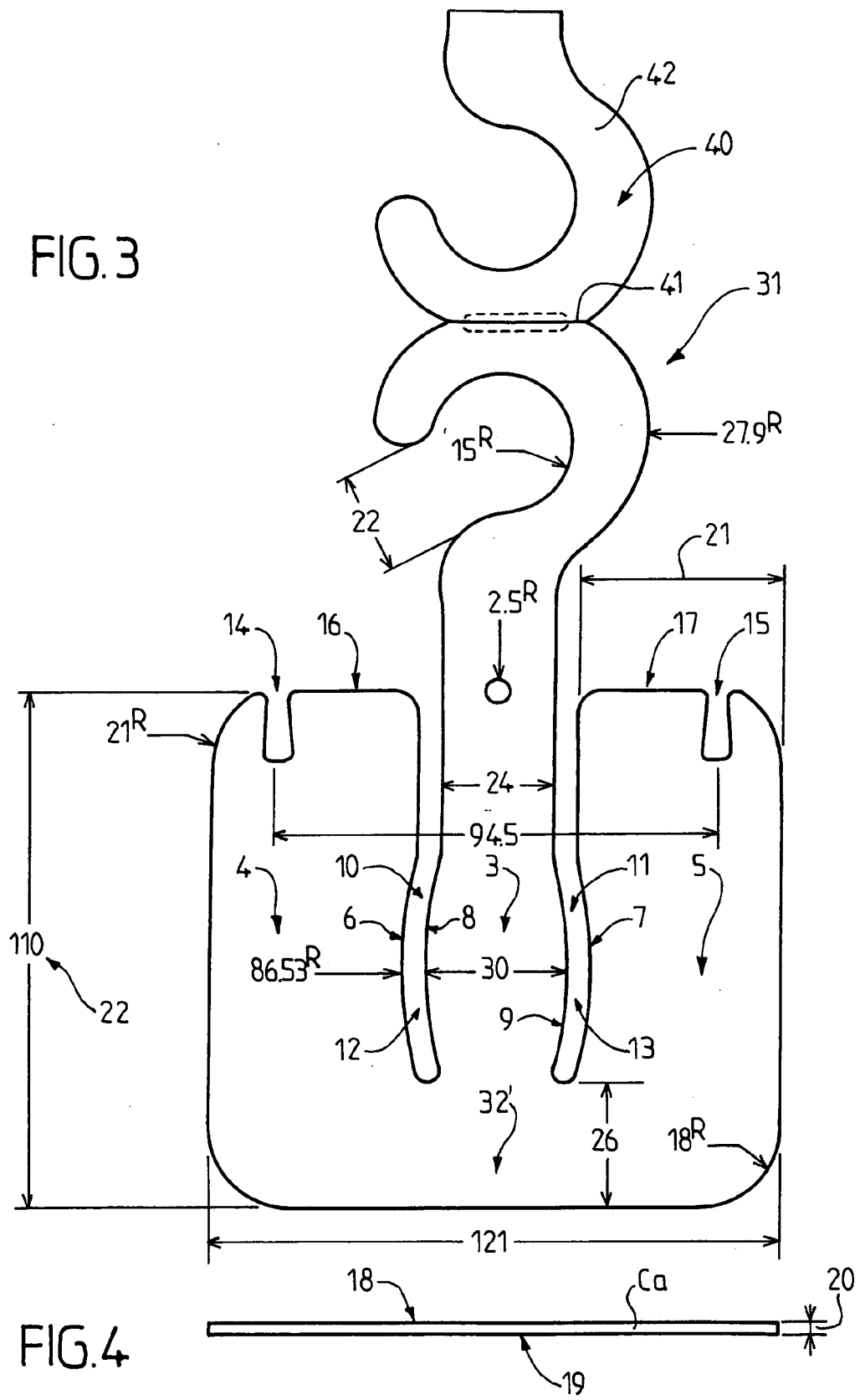


FIG. 4

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2690323 [0003]
- EP 1421880 A [0003]
- US 20070023370 A [0006]